

# la Lettre Piraillonne



Printemps 2012

Commune de St Julien-Molin-Molette ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

## PERSPECTIVES : Aménagement de la Mairie à St Julien Molin Molette

En avril 2011, le département de la Loire et la commune de St Julien Molin Molette ont signé un Contrat Communal d'Aménagement à la suite d'une étude d'aménagement du centre bourg du village. Parmi les projets prioritaires, la réhabilitation de la Mairie vient d'être lancée. Ce projet est un de ceux pour lesquels une assurance de subventions est le plus en cohérence avec les possibilités de financement communal. L'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Laurent BECHETOILLE architecte à Annonay a été retenue suite à un appel d'offre.

Le projet a pour objet d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment et d'en assurer l'accessibilité aux handicapés. Il portera sur l'isolation extérieure des façades, le remplacement des ouvertures et volets, la mise au normes de la chaufferie, la ventilation mécanique et l'isolation du plafond du sous-sol. Pour assurer un accès aux personnes handicapées par l'Avenue de Colombier, un parvis sera créé sur l'avant du bâtiment et deux escaliers encadreront le Monument aux Morts comme le montre la photo jointe.



## Exposition "In & Off" - 2ème édition du samedi 30 Juin au dimanche 16 Septembre :

Durant tout l'été, de juillet à mi septembre, le village propose aux visiteurs un parcours artistique estival In & Off au rythme des œuvres d'artistes mises en valeur dans différents lieux.

C'est une belle invitation à découvrir la richesse et la variété des artistes de St Julien Molin Molette et de la région Rhône Alpes.

Le parcours indiqué par une signalétique poétique permet aux visiteurs de se rendre de lieux en lieux en se promenant dans le village.

Ambiance poésie, musique, peinture, sculpture, photographie, art postal, cinéma, concert, danse, lecture, vidéo, agrémentée de visites d'ateliers.

Parmi les différents lieux, on retiendra la maison des associations, la mairie, Les Pies Railleuses, le Moulin Pinte, la Brasserie du Pilat, Cinemolette, l'école et son parc, la place Louis Bancel, l'espace aux 6 fontaines, la salle des fêtes, l'église, les anciennes usines, ... plus des lieux naturels en extérieur !

Pour tous, artistes et visiteurs, ouverture cette année d'espaces de création, d'imagination, de réalisation au rythme du talent, des idées et de l'envie de chacun.

Pour rendre la visite encore plus agréable, et pour accompagner les visiteurs de lieux en lieux, enfants et artistes s'emparent des vitrines des commerces pour vous surprendre.

La nouvelle édition 2012 réservera donc aux visiteurs de nouveaux lieux, de nouvelles activités et de nombreuses surprises qui vous permettront de découvrir de nouveaux talents et artistes et vous raviront lors de votre séjour ou passage à St Julien Molin Molette.

Juillet-Août-Mi septembre à St Julien Molin Molette

Vernissage : Samedi 30 Juin - Animation toute la journée dans le village

Info et programme complet :

Syndicat d'initiative : 04 77 51 53 32

Mail : artmolette@free.fr

Site web : [www.st-julien-molin-molette.fr](http://www.st-julien-molin-molette.fr)

Page facebook : expo in & off St Julien Molin Molette



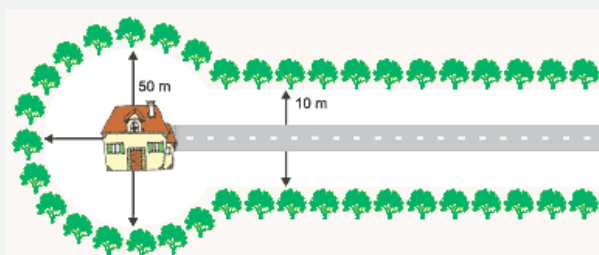
# Débroussaillage

La commune vient d'être classée à risque d'incendie, ce qui rend le débroussaillage obligatoire dans les zones situées à moins de 200 mètres des forêts, landes, plantations ou reboisements.

**Les conditions du débroussaillage sont :** à 50 m des constructions et installations de toute nature, et à 10 m des chemins d'accès. Les travaux sont à la charge des propriétaires. Si ceux-ci n'exécutent pas ces travaux, la commune doit le faire.

## Débroussailler veut dire :

Laisser minimum 2 m entre chaque arbre (au niveau de la couronne)  
Détruire les herbes basses et les buissons  
Élaguer les arbres sur une hauteur de 2 mètres  
Retirer les arbres morts  
Couper les branches situées à moins de 5 m d'un mur ou d'un toit  
Évacuer les branches et broussailles

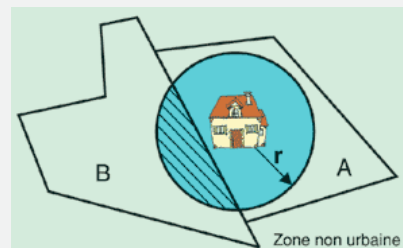


## Quelques exemples de voisinage à moins de 200 mètres d'une forêt :

### 1. Deux propriétés :

Le propriétaire A doit débroussailler sur un rayon de 50 m autour des bâtiments ; sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 m, il devra débroussailler également chez le propriétaire B.

Le propriétaire C ne possède aucune bâtisse sur cette parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussailler.

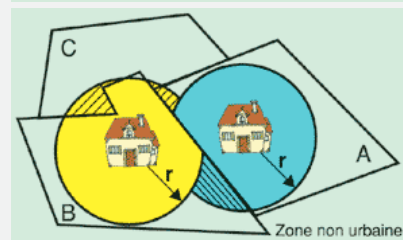


### 2. Trois propriétés :

Le propriétaire A doit débroussailler sur un rayon de 50 m autour des bâtiments ; sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 m, il devra débroussailler également chez le propriétaire B.

Le propriétaire B doit débroussailler sur un rayon de 50 m autour des bâtiments ; sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 m, il devra débroussailler également chez A et C.

Le propriétaire C ne possède aucune bâtisse sur cette parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussailler.



## Service d'eau et d'assainissement - Précisions

### 1 - Facturation :

Le code général des collectivités territoriales prévoit et impose que la partie proportionnelle de la facturation du service d'assainissement soit basée sur le volume enregistré par le compteur d'eau.

En 2010 le volume d'eau facturé aux usagers est de 46 733 m<sup>3</sup> par contre le volume traité à la station d'épuration a été de 83 531 m<sup>3</sup>.

### 2 - Maillage des sources privées sur les tuyaux desservis par le réseau public :

Le code général des collectivités territoriales et le code de la santé prévoient une séparation distincte des tuyauteries ou l'installation d'un disconnecteur avec un contrôle annuel. La loi prévoit ce dispositif afin d'éviter la contamination du service par des eaux de sources privées, cela c'est malheureusement produit de nombreuses fois.

### 3 - Rémunération de la SAUR :

Contrat liant la mairie et la SAUR

Article 8.1 Rémunération du prestataire

#### 8.1.1 Contenu des prix

La rémunération du prestataire est la contrepartie des obligations mises à sa charge par le présent marché.

Le montant de la rémunération est fixé à l'acte d'engagement du présent marché.

La rémunération du prestataire est globale et forfaitaire.

## Nouvelles du Pédibus

Le PGV (Pédibus à Grande Vitesse) de Saint Julien Molin Molette est toujours sur les rails !

Les 3 lignes de départ sont toujours en place, à savoir la ligne de « la Modure », celle des « Vignes » et celle de « la Bégude » et se portent à merveille. Chacune compte 4 à 6 familles par ligne et autant de parents accompagnateurs, pour encadrer les 25 enfants profitant de notre pédibus !



Tous sont ravis et les trajets sont un vrai moment de partage et de convivialité pendant lesquels les enfants apprennent à respecter le code de la route.

Les parents accompagnateurs ont en charge 1 ou 2 trajets par semaine selon leurs disponibilités ; soit le trajet du matin à 8h30, soit celui de l'après midi à 16h30 et en toute confiance, peuvent profiter du temps gagné le reste de la semaine.

Toutes les nouvelles inscriptions ou les bonnes volontés (car être accompagnateur n'est pas réservé aux seuls parents d'élèves) seraient les bienvenues et permettraient peut-être d'ouvrir de nouvelles lignes au cœur de notre village.

A bientôt...

## Extraits des Conseils Municipaux

### Séance du 24 janvier 2012

**Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité :** la commune avait adhéré en 2010 pour les contrats d'une puissance inférieure à 36 kVa. Le fournisseur était GEG Source d'énergie dont le marché se termine le 31/12/2012. Le Conseil renouvelle son adhésion et approuve la nouvelle convention constitutive de ce groupement.

**Travaux Mairie / Désignation du contrôleur technique :**

APAVE est retenue pour assurer cette mission pour un montant de 3 900 € H.T

**CNAS :** la charte de l'action sociale adoptée par le CNAS est présentée au conseil municipal. Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) intervient dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale devenu obligatoire pour tous, en particulier pour faire bénéficier les agents communaux de prestations sociales.

**Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :**

- ISOLATION DE LA MAIRIE Estimation : 194 000 € HT
  - Subvention conseil Général (COCA) 45 % soit 87 300 €
  - Subvention DETR sollicitée 35 % soit 67 900 €
- ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE Estimation : 69 000 € HT
  - Subvention DETR sollicitée 45 % soit 31 050 €
- TERRAIN DE SPORTS Estimation : 253 000 € HT
  - Subvention Conseil Général (COCA) 45 % soit 113 850€
  - Subvention DETR sollicitée 35 % soit 88 550 €

### Séance du 21 février 2012

**Comptes Administratifs 2011 :** ils sont approuvés à l'unanimité (Budget Communal, Centre Communal d'action Sociale et Eau-Assainissement) ; le détail des chiffres est publié sur le site internet de la commune.

**Réaménagement de la mairie :** suite à une surcharge de travail, l'agence d'économie SOVEBAT ne peut plus assurer sa mission, elle est remplacée par l'Atelier d'Architecture et d'Ingénierie 2Ai à partir de l'Avant Projet Détaillé de la mission de maîtrise d'œuvre. Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant des honoraires.

**Demande de subvention dans le cadre du COCA pour :**

1. Réaménagement de la mairie : le projet permettra d'améliorer les performances énergétiques, il a fait l'objet d'une inscription au programme du COCA (Contrat Communal d'Aménagement) signé le 1er avril 2011. Le montant de la dépense est estimé à 194 000 € HT. Parallèlement à ces travaux, il est apparu nécessaire de prévoir l'amélioration de l'accessibilité de la mairie en créant un parvis avec passerelle pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Cette dépense est estimée à 69 000 € HT.
2. Terrains de foot et d'entraînement : ces projets sont inscrits au programme du COCA est estimé à 253 000 € HT.

**Révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Pilat :** en préambule, Pierre SCHMELZLE présente le bilan du Parc 2010/2011 tant au point de vue financier qu'au point de vue activités et perspectives. Cette présentation fait ressortir notamment les interventions en faveur de notre commune :

- soutien aux entreprises, artisans et commerces (conseils et subventions)
- création de la maison de la mobilité MOPI
- tourisme : état des lieux, entretien des sentiers balisés
- tout un ensemble d'études, de conseils et d'aides à projets en matière d'urbanisme, d'agriculture, de communications, de culture etc.

**Nouvelle charte du Parc :** Pierre SCHMELZLE précise qu'elle a fait l'objet d'une large concertation, qu'il a été tenu compte des avis de l'Etat, de la Fédération des Parcs et de la Région. Des réunions d'informations ont été organisées avec chacun des conseils municipaux des communes concernées suivie de l'enquête publique réglementaire du 6 juin au 8 juillet 2011. Un nouveau projet de charte tenant compte des conclusions de la commission d'enquête a été validé par le Comité syndical du Parc du Pilat. Le projet révisé a été adressé à l'ensemble des communes, communautés de communes et d'agglomérations ainsi qu'aux Conseils généraux concernés par le périmètre du projet de charte. Monsieur le Maire rappelle que pour qu'une commune soit classée dans un territoire avec label Parc Naturel Régional, elle doit :

- appartenir au périmètre d'étude de la révision de la charte
- approuver la charte par une délibération positive et sans réserves
- adhérer au syndicat mixte et approuver ces statuts.

Sur demande de certains membres il est procédé à un vote à bulletins secrets, la charte est approuvée par 7 votes favorables, 6 défavorables et un blanc.

**Vœu pour le maintien de l'ouverture du bureau de La Poste le samedi matin :**

La directrice du groupement postal dont dépend le bureau de Poste de notre commune nous a informé de son intention de fermer le bureau le samedi matin et en compensation de l'ouvrir le mardi après-midi à partir du 1er avril 2012. Les membres du conseil municipal considèrent cette décision prise sans concertation comme une erreur, une atteinte au service public pénalisant les couples qui travaillent du lundi au vendredi.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité demande expressément le maintien des horaires actuels d'ouverture du bureau de poste et notamment le maintien de l'ouverture le samedi matin.**

**Réaménagement de la Mairie / Etude complémentaire :** pour l'optimisation énergétique et environnementale du projet. Coût de 3 940€ HT, subventionnée à 60% par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes.



### Comité des anciens d'AFN de St Julien Molin Molette

Cette année, le 19 mars 2012 a eu lieu le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Guerre d'Algérie.

Le 19 mars 1962 le cessez-le-feu, proclamé en Algérie met fin à 10 années de guerre en Afrique du Nord.

Cette date incontournable engage un irréversible processus de Paix, voulu et approuvé par la majorité des français.

En ce 50<sup>e</sup> anniversaire comme chaque année depuis 1963, nous avons rendu un hommage solennel à nos 30000 frères d'armes "Morts pour la France" en accomplissant leur devoir citoyen. Partout en France et Outre Mer, par dizaine de milliers, les combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ont accompagné leur drapeau tricolore dont les plis sont ceux de la mémoire.

Indispensable rendez-vous mémoriel et irremplaçable leçon d'histoire dans une démarche du souvenir d'une page commune à l'Algérie et à la France avec la volonté de croiser toutes les mémoires dans un esprit de réconciliation.

Les commémorations des dates de fin de conflit sont de précieux moments de réflexion et méritent d'être pérennisées.

Cette journée du souvenir et du recueillement est un message d'espoir, un message de paix.

# Les dates à retenir

à St Julien-Molin-Molette

CALENDRIER

**Mercredi 4 avril de 16h30 à 18h30 - L'Essaim de Julie/Association "Tu joues ?" :**

Ludothèque - Après-midi jeux - Tout public - PAF libre

**Lundi 9 avril à 14h - Boules :** Challenge Louis et Michel Cellard en quadrettes

**Les 28 et 29 avril à 14h00 - La Trisande :** Stage Anne Expert : Contact Improvisation - Pour tous.

**Mardi 1er mai à 14h00 - Boules :** Coupe inter-associations en quadrette formée

**Mercredi 2 mai de 16h30 à 18h30 - L'Essaim de Julie/Association "Tu joues ?" :**

Ludothèque - Après-midi jeux - Tout public - PAF libre

**Dimanche 6 mai de 17h30 à 19h30 - L'Essaim de Julie :**

Atelier Folk - 7° atelier découverte - Paf libre - De 7 à 77 ans

**Mercredi 9 mai à 19h - L'Essaim de Julie :** "Orchestre titanic par la compagnie Théâtre Debout - Paf libre

**Les 26, 27, 28 mai - Studio La Trisande/Les Ailes de Bernard :**

Stage avec Florence Mouret et Delphine Gaud - Voix, conscience corporelle, mouvement / Pour tous

**Les 26, 27 et 28 mai - Société de chasse :** Tir aux pigeons

**Lundi 28 mai à partir de 7h45 - Comité des Fêtes :**

Montée à St Sabin, ravitaillement au Verdier, repas champêtre avec boisson à St Sabin, pétanque l'après-midi - Participation : 8€/personne tout compris - Inscriptions vers la boucherie.

**Samedi 2 juin à 8h - Boules :**

Challenge Gilbert Bernard - 16 quadrettes par poule 3 et 4 divisions

**Les 9 et 10 juin - Studio La Trisande/Les Ailes de Bernard :**

Stage avec Delphine Gaud - Matières de corps, Danse Improvisation et Body-Mind Centering® / Public initié

**Vendredi 15 juin à 17h - Boules :** Challenge Jeanine et Georges Fanget

**Les 16 et 17 juin - Studio La Trisande/Les Ailes de Bernard :**

Stage avec Mandoline Whittlesey - Le Bassin, une approche en mouvement / Pour toutes les femmes

**Les 16 et 17 juin - L'Essaim de Julie :**

Week-end Folk avec l'association La Campanule - Bal Folk le 17 juin

**Les 16, 17, 23 et 24 juin - De 10h à 12h et de 15h à 18h :**

Exposition du concours de photo de l'Île du Beurre - Maisons des associations - Contact : 04 77 51 53 23

**Vendredi 22 juin à 20h - Comité des Fêtes :**

Fêtes de la musique Place aux Six Fontaines avec la Batterie Fanfare d'Annonay

**Samedi 30 juin à 14h - Boules :** Challenge Villon - 16 doubles

**Ouverture de la permanence du Syndicat d'initiative du Samedi 30 juin au dimanche 16 septembre**

**Horaires d'ouverture : 10h - 12h et 15 - 18h**

**Vendredi 6 avril à 20h30 : "Sur la planche"**

CINEMA  
à la passerelle

**Vendredi 20 avril à 20h30 : "38 témoins"**

**Samedi 28 avril dès 19h30 :** Séance exceptionnelle avec, en première partie, la chorale stéphanoise "La Barricade" suivie du film "De mémoires d'ouvriers" en présence d'un invité pour une discussion à l'issue de la séance.

## ESPACE DEOME

Dans le cadre du contrat jeunesse de 12 à 17 ans, des activités sont mise en place tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires. Renseignements, voir site de St Julien : [www.saint-julien-molin-molette.fr](http://www.saint-julien-molin-molette.fr)

**La commune loue** un appartement T3 de 90m<sup>2</sup> (palier privatif, grand séjour cuisine, salle de bain avec douche et coin WC, 2 chambres) Disponible de suite.

Dernier étage de la Maison des Associations

Loyer : 383.66€ Provision charges : 95€ (eau , chauffage, ordures ménagères, électricité commune)

Renseignements : Mairie de St Julien 04 77 51 51 11

